

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE100

présenté par

M. Gouttefarde et M. Balanant

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 76, après les mots :

« sans maîtriser les apprentissages de base. »,

ajouter la phrase suivante :

« L'éducation en situation de crises est également une priorité de la France dans la répartition de ses financements humanitaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2016, on dénombrait déjà plus de 75 millions d'enfants (3 à 18 ans) en besoin urgent de soutien éducatif dans 35 pays touchés par des crises. Avant la crise du Covid-19, il y avait déjà 130 millions de filles qui n'étaient pas scolarisées. S'ajoutent aujourd'hui du fait de la pandémie 24 millions d'enfants dont près de 11 millions de filles à risque de décrochage. En 2021, 214 millions d'enfants sont encore privés d'éducation du fait de l'impact du Covid-19. L'éducation doit être une priorité y compris en période crises pour plusieurs raisons : assurer la continuité scolaire et permettre aux enfants de vivre l'enfance la plus normale possible, mais également pour limiter les conséquences sur leur avenir. Par ailleurs, le maintien de l'école dans des circonstances de crise évite bien souvent des violations des droits de l'enfant en cascade : travail des enfants, mariages et grossesses précoces, violences basées sur le genre.

Cet amendement est issu d'une proposition d'UNICEF France.